

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
Comité Syndical d'installation

Lundi 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 22 juin à 14h00, le Comité syndical du PETR du Grand Beauvaisis, légalement convoqué en date du 15 juin 2026 s'est réuni en son siège social (dans les locaux de la CAB, 48 rue DESGROUX à Beauvais) dans la salle des assemblées, sous la présidence de Monsieur Lionel CHISS, Président du PETR.

Etaient présents :

Délégués titulaires : 18 membres

Représentant la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : 7

Messieurs BOURLEAU Aymeric, CHISS Lionel, DEVILLERS Dominique, DORIDAM Jacques, DUFOUR Jean-François, FUMERY Christophe LEFEVRE Laurent.

Représentant la Communauté de communes de l'Oise Picarde : 4

Messieurs RENARD Dominique, FEIGUEUX Mikaël, TAVEAU Jacques et TRIBOUT Éric.

Représentant la Communauté de communes du Pays de Bray : 3

Madame COULON Véronique et messieurs RUBIN Philippe et DIOT Éric

Représentant la Communauté de communes de la Picardie Verte : 3

Madame CUVELIER Fabienne et messieurs DANIEL Laurent, DOUCHET Frédéric, ESTIENNE Jean-Pierre

Représentant la Communauté de communes du Clermontois : 3

Messieurs CHEMIN Christophe, DUPUIS Denis, et BELLANGER Philippe.

Pouvoirs :

Madame LEJEUNE Béatrice a donné pouvoir à Monsieur Dominique DEVILLERS

Monsieur OLLIVIER Lionel a donné pouvoir à Monsieur CHEMIN Christophe

Monsieur FLORENT Ludovic a donné pouvoir à Monsieur DUPUIS Denis

Délégués suppléants avec voix délibérative : néant

Délégué suppléants sans voix délibérative : néant

Invités présents :

Mesdames DELBOUILLE-CARPENTIER Magali, BREUT Marie, GUEDEZ Marie-Renée, MAUDUIT

Magalie, MONSTERLET Vanessa, WAWRIN Agnès et DELONG Benjamin, agents du PETR

Madame Patricia LEQUET, DGS de la CC Picardie Verte.

Nombre de délégués en exercice :	24
Nombre de délégués nécessaires pour atteindre le quorum :	13
Nombre de délégués syndicaux présents avec voix :	20
Nombre de votants :	24

Le Quorum étant atteint, le président de séance déclare que le comité peut être tenu légalement.

L'ordre du jour est le suivant :

- Ordre du jour et contenu du prochain comité syndical (22 juin) :
 - Appel nominal des délégués
 - Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du PV des 09 février et du 13 mai 2026 : *délibération*
 - Découverte du PETR du Grand Beauvaisis.
 - TOURISME : Convention PETR / Hauts de France Tourisme Marketeur Touristique
information
 - LEADER : Motion de soutien au programme : *délibération*
 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre le Pôle d'Equilibre Territorial rural du Grand Beauvaisis (PETR) et le Syndicat mixte du SCOT du Grand Beauvaisis : *délibération*
 - RH : Désignation de délégués au CNAS : *délibération*

APPROBATION DES PV

Les élus du Comité syndical du PETR approuvent les procès-verbaux des séances des 09 février et 13 mai 2026.

PETR : Présentation

Lionel CHISS précise avant de démarrer la séance qu'il souhaite revenir une seconde sur un article du bonhomme Picard dans lequel il comprend qu'il ne fait pas l'unanimité et notamment auprès de Monsieur Vasselle. Il indique que cet article l'a fait rire, mais également rire jaune car il n'aime pas les procès d'intention.

Il souhaite rassurer si nécessaire, qu'il n'y a aucune volonté de sa part ni de celle de la CAB d'avoir un pouvoir prépondérant ni de préempter quoi que ce soit.

Il souhaite rappeler très tranquillement sa volonté de travailler tous ensemble dans l'intérêt du territoire.

Il précise avoir échangé à ce sujet avec Jacques Tavaux, croisé à la préfecture et qui lui aussi lui a dit sa surprise.

Lionel CHISS rappelle qu'il n'y a pas d'ambiguïté sur sa volonté et celle de l'Agglo et que c'est collectivement que le travail se fera ensemble dans l'intérêt du territoire.

Il ne souhaite pas que qui que ce soit vienne mettre cela en doute par presse interposée notamment sans savoir ce qui se passe dans cette nouvelle gouvernance.

Dominique RENARD prend la parole et confirme qu'il n'y a aucune ambiguïté et que le Président a toute leur confiance.

Lionel CHISS laisse alors la parole à Magali pour la présentation du PETR, et exprime son souhait que cette présentation soit interactive.

Vous avez dit PETR ?

Tour de table : Pour vous le PETR c'est quoi ?



- ✓ Une couche supplémentaire au « mille feuilles » français, poussé par les Régions !
- ✓ Un « moyen de domination » de la ville centre !
- ✓ Encore un « truc » qui ne va pas résoudre les problèmes des maires et qui coute cher !



- ✓ Quelque chose dont j'ai entendu parlé !
- ✓ Une occasion de « papoter » avec les élus voisins !
- ✓ Un moyen supplémentaire d'aller chercher de possibles subventions !



- ✓ Une manière de s'informer sur les dynamiques en cours sur les territoires voisins !
- ✓ L'occasion de partager des retours d'expériences locales et non locales sur des sujets précis !
- ✓ Un espace de dialogue permettant d'ouvrir des perspectives pour mon EPCI !



- ✓ Un outil permettant de projeter une vision collective du « grand territoire » !
- ✓ Un « porte voix » auprès des partenaires !
- ✓ Un moyen de réfléchir et mettre en place des actions coordonnées !

✓ **JOKER !! J'ai déjà mal à la tête !**



Denis Dupuis explique que les élus du Clermontois ont entendu toutes ces réflexions. Il indique que pour les nouveaux élus, ce n'est pas quelque chose facile à appréhender, d'ailleurs même pour les anciens. Il y a une démarche à mener pour expliquer aux élus du Clermontois tout en sachant qu'il y a d'autres sujets qui se mélangent. Il faut être dynamique par rapport à ça ; il y a des explications à donner mais confirme que ces réflexions là aussi bien négatives que positives ont déjà été entendus.

Fabienne Cuvelier indique que même si cela peut sembler péjoratif « papoter » avec les élus est une manière de s'informer sur les dynamiques en cours sur les territoires voisins. C'est aussi le gros bénéfice qu'elle a vu dans le précédent mandat. C'est un bon moyen de faire équipe.

Lionel Chiss conclue que les élus du PETR sont alignés sur les objectifs et c'est important de prêcher la bonne parole auprès des maires. Il faut convaincre les élus qui n'ont pas forcément un avis négatif mais qui n'ont pas d'attente particulière. A nous d'expliquer et d'être pédagogue pour décomplexifier le PETR.

Magalie DELBOUILLE indique aux EPCI de ne pas hésiter à solliciter les équipes des techniciens du PETR pour intervenir dans les territoires

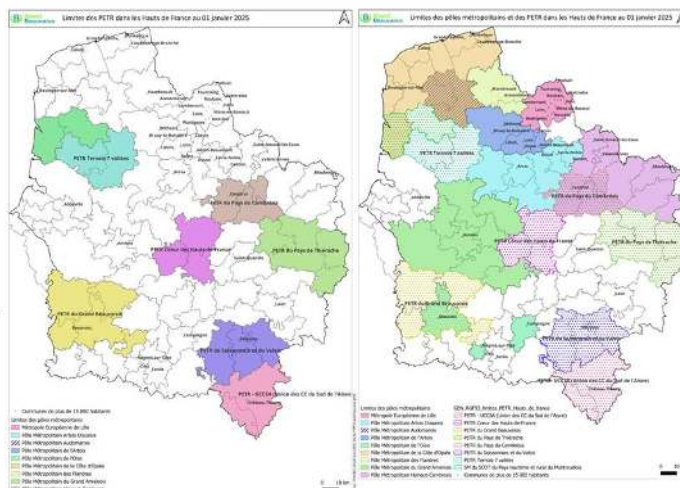
Qu'est ce qu'un PETR et quel est son rôle ?

- Créés par la loi MAPTAM (2014 – évolution des Associations de Pays), à l'image des Pôles Métropolitains (PM) créés par la loi de Réforme des collectivités (2010)
- PETR ou PM ? PM si 1 EPCI de plus de 100 000 habitants
- Pourquoi pas PM du Grand Beauvaisis ? PM de l'Oise (Agglomérations de Beauvais, Creil et Compiègne) créé en 2018, aboutissement de l'évolution du Pays (2009) en PETR en 2019 / Un EPCI peut appartenir à 2 PM mais pas à 2 PETR.

○ 122 PETR en France

□ 8 dans les Hauts de France :

- 3 dans l'Aisne : Sud de l'Aisne, Pays de Thiérache, Soissonnais et Valois
- 2 dans le Pas de Calais : Pays du Montreuillois, Ternois – 7 Vallées
- 1 dans le Nord : Cambrésis
- 1 dans la Somme : Cœur des Hauts-de-France
- 1 dans l'Oise : Grand Beauvaisis



+ 24 Pôles
Métropolitains
en France
Dont 6 dans les
Hauts de
France

14

Lionel CHISS commente qu'il n'y a pas de hasard : des territoires ont compris que pour peser par rapport à une Région et à l'Etat il fallait s'organiser et se structurer. Le PETR a cette vocation là et c'est pour cela que nous avons tous intérêt à travailler ensemble. Il tient à rendre grâce à Jacques Tavaux qui a tout restructuré sur l'ancien mandat. Il faut désormais atteindre des succès à moyen terme court terme et long terme et qu'on les atteigne collectivement.

Le PETR est quand même le 3e plus grand PETR de plus de 160.000 habitants avec 216.000 habitants. On est dans les 5 structures qui pèsent et c'est là tout l'intérêt du PETR. Le PETR du GB est le seul PETR de l'Oise et le premier des Hauts de France.

Benchmark rapide des PETR

● 122 PETR en France : moyenne de 85 000 hab et 3,5 EPCI

- 28% moins de 50 000 hab et 2,6 EPCI
- 43% entre 50 000 et 100 000 hab et 3,5 EPCI
- 16% entre 100 000 et 150 000 hab et 4,4 EPCI
- 10% entre 150 000 et 200 000 hab et 4,4 EPCI
- 2% plus de 200 000 hab et 4,4 EPCI

71% de moins de 100 000 hab

● Une très grande variété de territoires :

- Intensité rurale,
- Intensité touristique,
- Intensité de services,
- Intensité d'influence,
- Etc...

PETR du Grand Beauvaisis

Siège : 48 rue Desgroux 60 000 BEAUVAIS
Bureaux : 25, rue Maurice Segonds 60 000 BEAUVAIS
Tel : 03.44.15.68.80 www.grandbeauvaisis.fr

Benchmark rapide des PETR

Les PETR de plus de 160 000 habitants

Département	Territoire	Ville Centre	Nbr. EPCI	Pop. PETR	Pop Ville Centre
Puy-de-Dôme	PETR Grand Clermont	Clermont-Ferrant	4	440 645	147 000
Gard	PETR Garrigues et Costières de Nîmes	Nîmes	2	297 683	150 000
Oise	PETR du Grand Beauvaisis	Beauvais	5	216 967	55 000
Cher	Centre-Cher	Bourges	6	199 957	66 500
Bas-Rhin	PETR de l'Alsace du Nord	Haguenau	6	192 227	36 000
Landes	PETR Pays Adour Landes Océanes	Dax	4	188 504	21 000
Ille-et-Vilaine	PETR du Pays de Saint-Malo	Saint-Malo	4	180 373	47 500
Bouches-du-Rhône	PETR du Pays d'Arles	Arles	3	175 534	51 200
Loire-Atlantique	PETR du Pays de Retz	Pornic	4	171 442	19 000
Gironde	PETR du Grand Libournais	Libourne	5	163 618	25 000
Hautes-Pyrénées	PETR Plaines et Vallées de Bigorre	Tarbes	3	162 969	44 500
Aveyron	PETR Centre Ouest Aveyron	Rodez	9	160 703	26 000
Nord	PETR du Pays du Cambrésis	Cambrais	3	160 660	34 000

Lionel CHISS souligne qu'il y a déjà des axes qui sont définis. Du travail a été fait sur un certain nombre de sujets. Il faut désormais aller chercher des victoires et des succès sur ces sujets-là. Sans doute sur le tourisme en particulier où des choses assez simples, comme des outils qui sont quasiment finalisés, qu'on pourrait déployer sur le territoire du Grand Beauvaisis. Il faut aller sur ces sujets là et puis après il y a le sujet de la mobilité également. Il est convaincu que c'est un combat qu'il faut mener tous ensemble.

Il précise d'ailleurs qu'après discussion avec Lionel OLLIVIER, ils estiment être pertinent de demander une audience auprès du préfet de Région pour discuter. Il faut également appuyer sur les mobilités au sens large, du territoire vers les autres territoires mais certainement au sein même du territoire. Il faut réfléchir comment y travailler

Sur la question de la santé mentale on sent bien que c'est un sujet qui est prégnant.

Sur le tourisme, on peut atteindre rapidement des objectifs si tout le monde est d'accord, et si les techniciens suivent la volonté des politiques et les directions définies, il pense notamment la carte touristique du Grand Beauvaisis et précise que ce serait bien qu'elle sorte rapidement. Il rajoute également l'idée de « produit d'ici ».

Denis DUPUIS indique que le Clermontois est d'accord sur le tourisme, mais ne voit pas comment avancer sur la santé mentale au niveau du PETR

Dominique RENARD indique que pour la santé mentale l'intérêt c'est d'arriver jusque dans les plus petites communes. Le constat est là et il est accablant

La santé mentale touche tous les territoires et tous les âges, elle n'est pas restreinte.

Dominique DEVILLERS indique que la question de la santé mentale a été abordée lors du dernier mandat mais que cela a été compliqué au point de vue notamment du recrutement et, du coup, le sujet a été abandonné par le PETR.

Il est porté par la CAB et la Picardie Verte.

Il souhaite également revenir sur l'emploi et notamment via la Maison de l'emploi et de la Formation du Grand Beauvaisis qui travaille avec une antenne importante à Grandvilliers, et précise que les recrutements comme pour Amazon se font à l'échelle du PETR.

Christophe FUMERY indique que les plateformes présentes sur la commune de Bresles craignent la cannibalisation des emplois par AMAZON.

TOURISME : INFORMATION CONVENTION MARKETEUR

Une convention a été signée en mars dernier entre le PETR et Hauts de France Tourisme

Marketeur du territoire Grand Beauvaisis

- Rôle du marketeur : expert local interlocuteur de la région, aide la région pour promouvoir une destination locale, co-construit avec HDF Tourisme des offres de séjours, enrichit et optimise des offres touristiques valorisées sur <https://www.weekend-hautsdefrance.com/>
- Objectif : créer des séjours personnalisés et performants pour répondre aux attentes clients et générer des retombées économiques sur le Grand Beauvaisis.
- Engagement : mobiliser un marketeur actif, produire des offres de qualité, proposer de nouveaux hébergeurs compatibles avec la plateforme, participer au dispositif régional et assurer le suivi des performances.
- Préalable : signer une convention de partenariat et participer à 2 journées gratuites de formation par HDF Tourisme (fait les 20 et 23/04/26).
- Attente de la région à présent : proposer de nouveaux hébergeurs, suggérer des activités complémentaires sur les 6 WE existants (visites, activités, produits locaux à découvrir)

Aujourd'hui: 6 WE valorisés sur le GB

CAB: La Salamandre, Camping de la Trye, Au2, Cabane de Milly

CCPV: Jardins de Beauve, Camping du Vieux Moulin

LEADER / Motion de soutien au programme LEADER (identique à celle prise au PMO)

Considérant l'importance des fonds européens (FEDER, FSE+, FTJ, FEADER) pour le développement territorial, la transition écologique, l'attractivité et la cohésion des territoires ruraux et urbains ;

Considérant les annonces présentées par la Commission européenne le 16 juillet dernier concernant les grandes orientations du futur cadre financier pluriannuel 2028-2034 ;

Expose ce qui suit :

La programmation 2021-2027 a doté la Région Hauts-de-France de **1,36 milliard d'euros** pour le programme régional FEDER/FSE+/FTJ, ainsi que **384 millions d'euros** pour le volet déconcentré du programme national FSE+/FTJ. Ces enveloppes constituent des leviers essentiels pour réduire les inégalités et accompagner la transformation des territoires : mobilités douces, transition énergétique, cadre de vie, numérique, projets sociaux...

Le PETR du Grand Beauvaisis, aux côtés des intercommunalités qui le composent, est pleinement engagé dans ces dynamiques et bénéficie de ces fonds pour le soutien à ses projets structurants.

Dans le cadre de la future programmation, la Commission européenne a présenté un projet de cadre financier pluriannuel doté de **2 000 milliards d'euros**, comprenant notamment :

- le remboursement du dispositif « NextGenerationEU » mis en place suite à la crise sanitaire (**168 Md€**),
- la création de Plans de Partenariat Nationaux et Régionaux (PPNR) regroupant plusieurs politiques (**865 Md€**). Ces plans seraient conclus entre les États et la commission européenne (1 par état) et fusionneraient les politiques de cohésion, la PAC, la pêche, le développement durable et la migration ; chaque État étant ensuite chargé d'attribuer un budget à chacune de leur Région,
- un fonds européen pour la compétitivité (**410 Md€**) : recherche, numérique, santé, connexions transfrontalières (transports, énergie...), préparation aux crises, défense et espace. Sans oublier Erasmus +, le programme « Agora » de **49 milliards d'€**,
- un fonds pour la politique extérieure (**200 Md€**) : aide au développement, aide humanitaire, politique étrangère, élargissement de l'UE,
- un fonds regroupant protection civile, justice, sécurité nucléaire (**293 Md€**).

Au regard de ces annonces, le **PETR du Grand Beauvaisis exprime son inquiétude sur :**

□ **les plans de partenariat nationaux et régionaux :**

- sur la programmation actuelle, les budgets affectés aux Régions sont calculés selon le PIB/habitant au sein de chacune d'entre elles, ce qui confère une certaine transparence sur les crédits qui peuvent être alloués ainsi qu'une équité de traitement entre les Régions. Les plans de partenariat nationaux et régionaux remettraient en cause ce fonctionnement et par conséquent la lisibilité des budgets affectés.
- Par ailleurs, il n'apparaît pas souhaitable de fusionner au sein des plans de partenariat nationaux et régionaux, les 2 politiques emblématiques de l'UE à savoir la Politique de Cohésion et la Politique Agricole Commune.

En effet, cela les rendrait moins lisibles et ferait peser, sur ces dernières, un risque de baisse de crédits.

Elles doivent donc tenir une place privilégiée dans le cadre financier pluriannuel 2028-2034 pour une Europe forte et engagée.

- **des budgets en nette baisse** pour la politique de cohésion mais aussi pour la politique agricole commune, qui représentaient 2/3 du budget 2021-2027, ce qui fait craindre des capacités de mobilisation en baisse à la fois sur le FEDER (politique de cohésion) et sur le FEADER-LEADER (politique agricole commune) ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

- ▶ **AFFIRME son soutien** au rôle des Régions en tant que partenaires directs de la Commission européenne dans le dialogue UE-territoires, **au travers cette motion.**
- ▶ **DEMANDE** le maintien d'un budget européen ambitieux pour la Politique de Cohésion et la Politique Agricole Commune, indispensables au développement équilibré des territoires,
- ▶ **MANDATE** Monsieur le Président pour transmettre la présente motion à tous les organismes concernés.

Le Président rappelle à l'assemblée :

Le Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois, créé par arrêté préfectoral en date du 18 février 2020, a vu son territoire élargi et sa dénomination modifiée en Syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis par nouvel arrêté préfectoral du 25 octobre 2024.

Le I de l'article L. 5111-1-1 du code général des collectivités territoriales (« CGCT ») permettant la conclusion d'une convention prévoyant « la mise à disposition des services et des équipements d'un des contractants à la convention au profit d'un autre de ses contractants ».

Le Syndicat Mixte étant dépourvu d'agent, une mutualisation de moyens avait été décidé. Ainsi, le PETR assurerait une assistance auprès du syndicat mixte dans les domaines suivants :

- Suivi et coordination de la procédure d'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

Le 07/03/2023 avait été signée une convention déterminant les modalités de la mise à disposition de services par le PETR au bénéfice du SCoT Beauvaisis-Clermontois, notamment la situation des agents, les modalités de remboursement, et les conditions du suivi de cette mise à disposition,

Il est nécessaire de compléter le contenu de ladite convention afin de couvrir l'ensemble des dépenses supportées par le PETR dans le cadre de sa mission et de la renouveler.

Le Président propose à l'assemblée :

- De valider les tarifs de mise à disposition des agents du PETR du Grand Beauvaisis tels que détaillés ci-dessous :

Poste	Tarif journée	Tarif journée 1/2	Tarif horaire
Chargés de mission	240,00 €	120,00 €	32,00 €
Gestionnaires administrative et financière	210,00 €	105,00 €	28,00 €

La Direction du PETR accompagnera ses équipes selon les besoins.

- D'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre le Pôle d'Equilibre Territorial rural du Grand Beauvaisis (PETR) et le Syndicat mixte du SCOT du Grand Beauvaisis

Le Comité syndical, après en avoir délibéré

- **ADOpte** la proposition du Président et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de la convention
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.
- **DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.
- **DIT** que le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'Objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

RH : DESIGNATION D'UN REFERENT CNAS

Le Président rappelle à l'assemblée :

L'association dite Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales et des établissements publics » (CNAS, fondée en 1967 est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, œuvre depuis sa création pour rendre effectif le droit à l'action sociale pour tous les personnels. Elle a pour but l'amélioration des conditions de vie des personnels des membres adhérents en assurant la mise en œuvre de service et de prestations de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale.

L'article 6 des statuts du CNAS dispose que chaque collectivité territoriale adhérente désigne pour la durée du mandat, un élu pour siéger à l'assemblée départementale.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré

- **DESIGNE** comme délégué-e local-e du collège des élus au sein du CNAS et pour la durée du mandat Madame CUVELIER Fabienne
- **AUTORISE** M. le Président à désigner un délégué agent, parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS pour notamment représenter le PETR du GB au CNAS.

Point divers

Le calendrier des prochaines instances :

- Bureau syndical le 14 septembre
- Comité syndical le 28 septembre

